

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

PAYS DE LA LOIRE

L'EAU EN SAUMUROIS

30 AVRIL 2025

LES NORMES DE POTABILITÉ

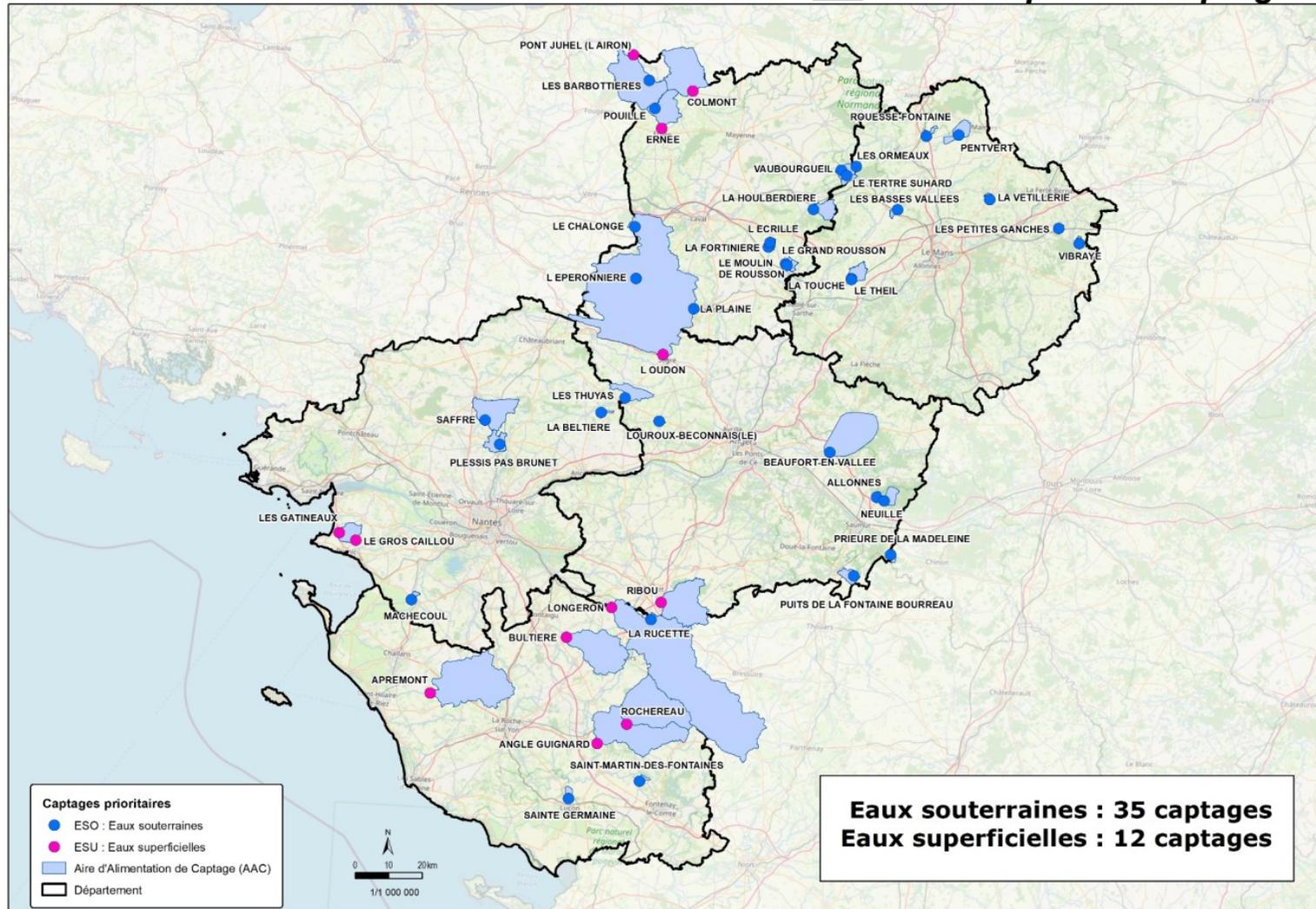
	Eaux brutes		Eau traitée
	Superficielles	Souterraines	
Nitrates	50 mg/L	100 mg/L	50 mg/L
Pesticides et métabolites pertinents ¹ (par substance)	2 µg/ L		0,1 µg/ L ²
Pesticides et métabolites pertinents ¹ (total)	5 µg/ L		0,5 µg/ L

¹ Un métabolite pertinent est une molécule issue de la dégradation dans le milieu naturel de la substance active du pesticide qui pourrait engendrer un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur. Il doit avoir une activité « pesticide » comparable à celle de la substance mère et présenter des risques génotoxiques, cancérogènes, reprotoxiques ou de perturbateur endocrinien. Chaque Etat membre a le choix concernant la désignation de la valeur de vigilance (il ne s'agit pas de non-conformité) pour les métabolites non-pertinents : la valeur proposée par l'ANSES et retenue en France est un seuil unique de gestion basée sur la démarche de seuil de préoccupation toxicologique : 0,9 µg/L par molécule.

² Exception : 0,03 µg/L pour aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde

LES CAPTAGES PRIORITAIRES

NB : 40 AAC pour 47 captages





LES CAPTAGES PRIORITAIRES : CRITÈRES



Critère qualitatif :

- Nitrates : P90 > 40 mg/L
- Pesticides (molécule mère ou métabolite pertinent) :
 - Une molécule > 0,08 µg/L
 - OU somme des molécules > 0,4 µg/L



Critère stratégique : enjeu de la protection par rapport à l'importance de la population desservie (actuelle ou future), au volume, à l'absence de ressource en eau de substitution possible...



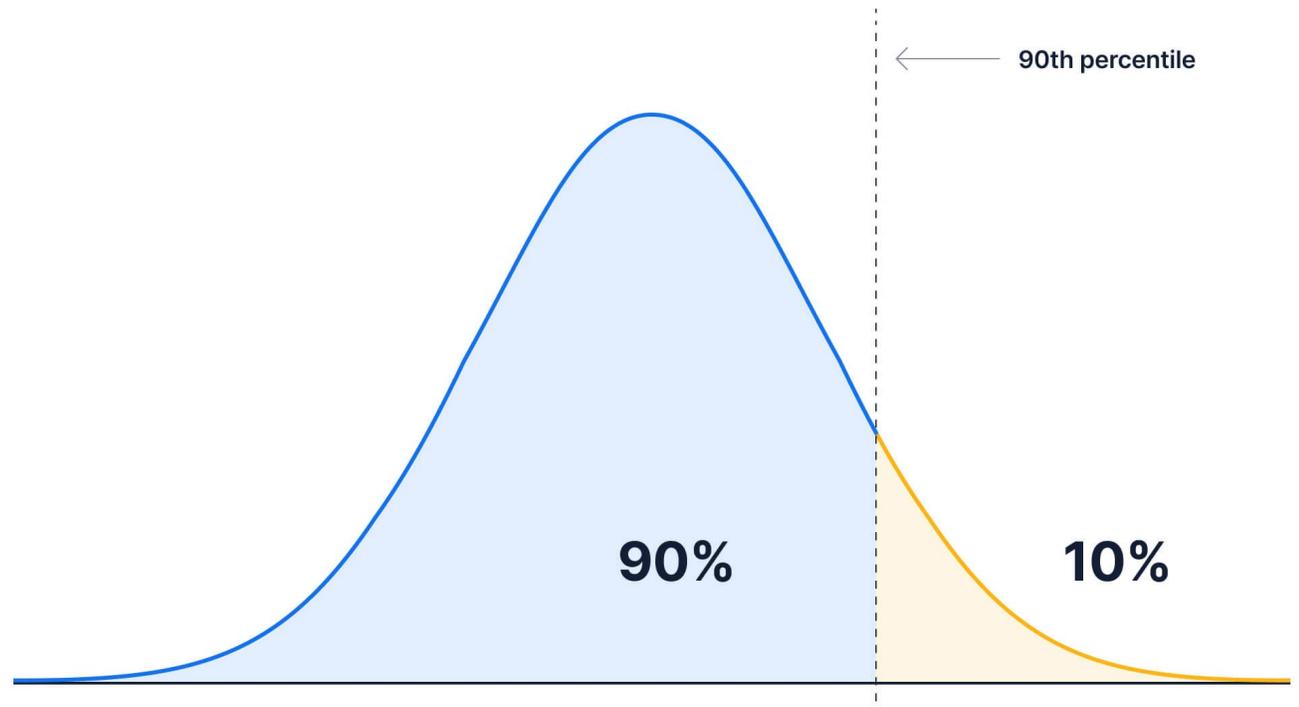
(Critère politique : volonté des collectivités d'agir localement pour la préservation de la ressource en eau potable)



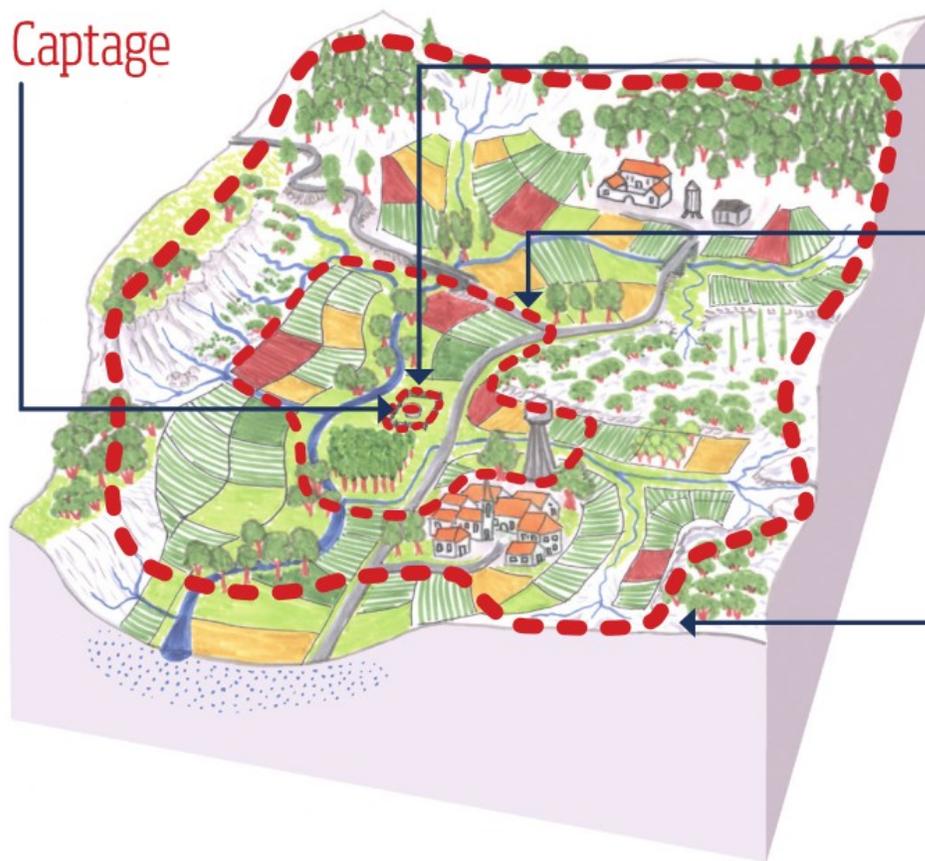
[Guide de FNE Pays de la Loire sur la protection des captages](#)

LES CAPTAGES PRIORITAIRES : CRITÈRES

P90 = percentile 90 = valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des mesures réalisées au cours de la campagne annuelle du programme de surveillance nitrates. Si moins de 10 mesures ont été réalisées, la valeur retenue pour mesurer la teneur en nitrates est la valeur maximale mesurée. ([article 1 arrêté du 5 mars 2015](#))



LA PROTECTION DES CAPTAGES POUR L'EAU POTABLE



OBLIGATOIRE

PPI

Périmètre de Protection Immédiate
A proximité. Terrain acquis et clôturé ; toute activité interdite.

PPR

Périmètre de Protection Rapprochée
Zone d'alimentation proche. Activités réglementées (servitudes indemnissables) : interdiction de stocker des produits chimiques, réduction ou interdiction des épandages...

FACULTATIF

PPE

Périmètre de Protection Eloignée
Tout ou partie de l'aire d'alimentation. Avant tout une zone de vigilance, mais des prescriptions sont possibles (rare) selon l'hydrogéologie locale et la présence d'activités à risque.

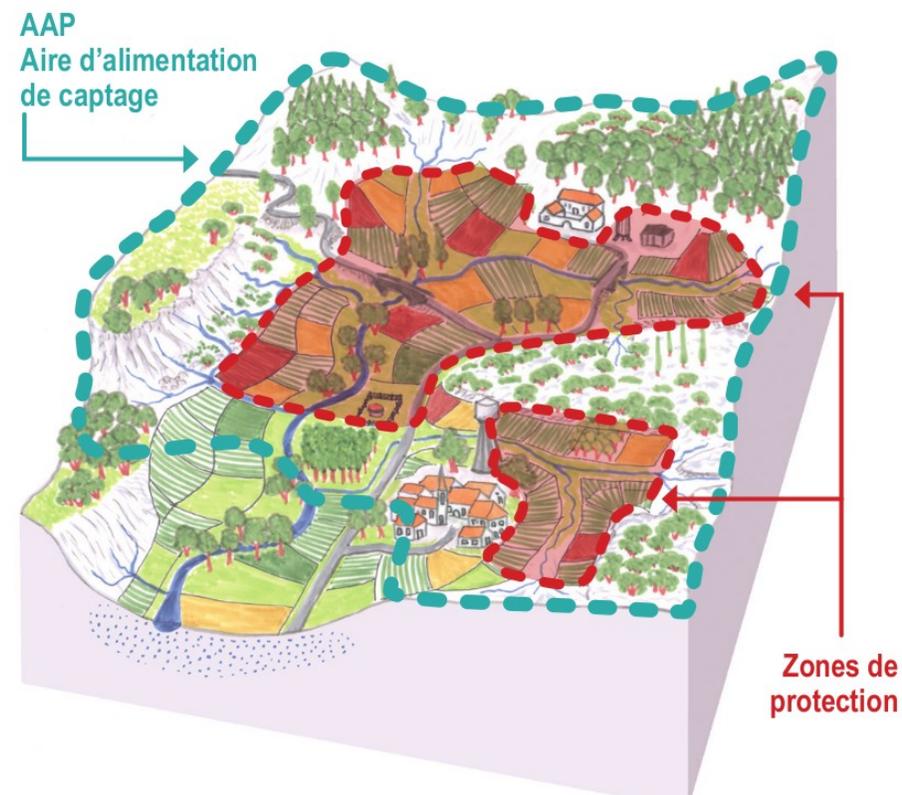
LA PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

AAC + diagnostic = ZP-AAC

L'aire d'alimentation du captage (AAC) = surface sur laquelle s'infiltré ou ruisselle l'eau qui alimente le captage en eau potable

Le **diagnostic territorial des pressions** agricoles et non agricoles pour identifier les sources de pollution et les activités à risque sur lesquelles agir

La **zone de protection** de l'AAC est la plus pertinente pour mettre en œuvre les actions afin de protéger le captage





LA PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES



**Un plan d'actions
volontaire de la PRPDE**



**Un arrêté ZSCE
du préfet**



LES CAPTAGES SENSIBLES

Les points de prélèvements destinés à la consommation humaine sont identifiés comme sensibles aux pollutions diffuses lorsqu'ils remplissent les critères suivants :

Nitrates : percentile 90 supérieurs à 40 mg/L sur la période 2013-2019, ou maximum des concentrations supérieur à 40 mg/L si le nombre de valeurs est inférieur à 10.

Pesticides (dont métabolites pertinents du point de vue sanitaire en 07/2020) : moyenne inter-annuelle des moyennes annuelles de la concentration d'un pesticide supérieure à 0,08 µg/l, ou à 0,4 µg/l pour la somme des pesticides.



Points de prélèvements d'eau potable sensibles aux pollutions diffuses.

Paramètres classants:

- Nitrates**
- Sensibles pour les nitrates
 - Dépassement de la norme nitrates
- Pesticides**
- Sensibles pour les pesticides
 - Dépassement des normes pour les pesticides
- Pesticides et nitrates**
- Sensibles pour les pesticides et les nitrates
 - Dépassement des normes pour les pesticides et/ou les nitrates
- Autres**
- Expertise locale, en attente de données complémentaires

Source:
ARS 2020 - AELB 2020
Données 2013-2019
© Admin'Express 2019 - © BD CarThAgE Loire-Bretagne
06/08/2020

L'EAU EN SAUMUROIS



<https://www.saumurvalde Loire.fr/recherche?searchword=RAPPORT%20ANNUEL%20EAU%20POTABLE&searchphrase=all>

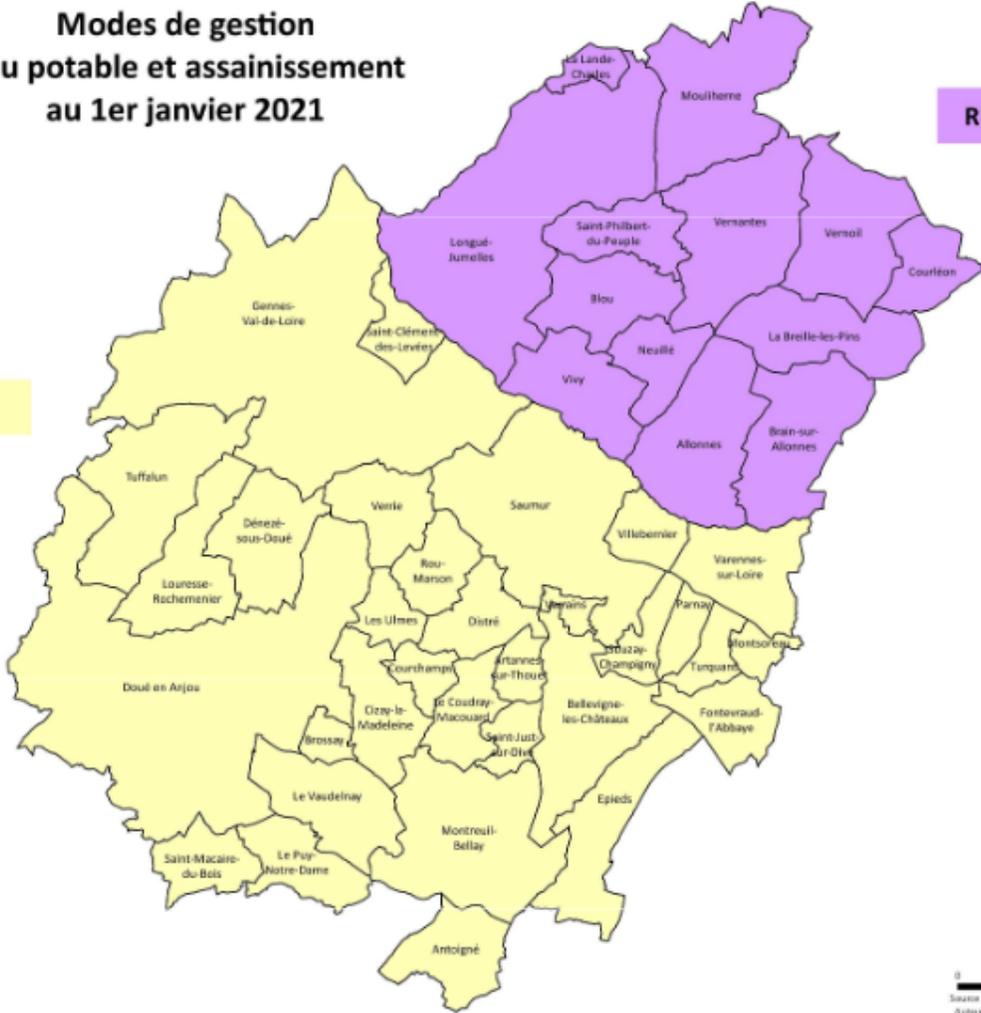
L'EAU EN SAUMUROIS



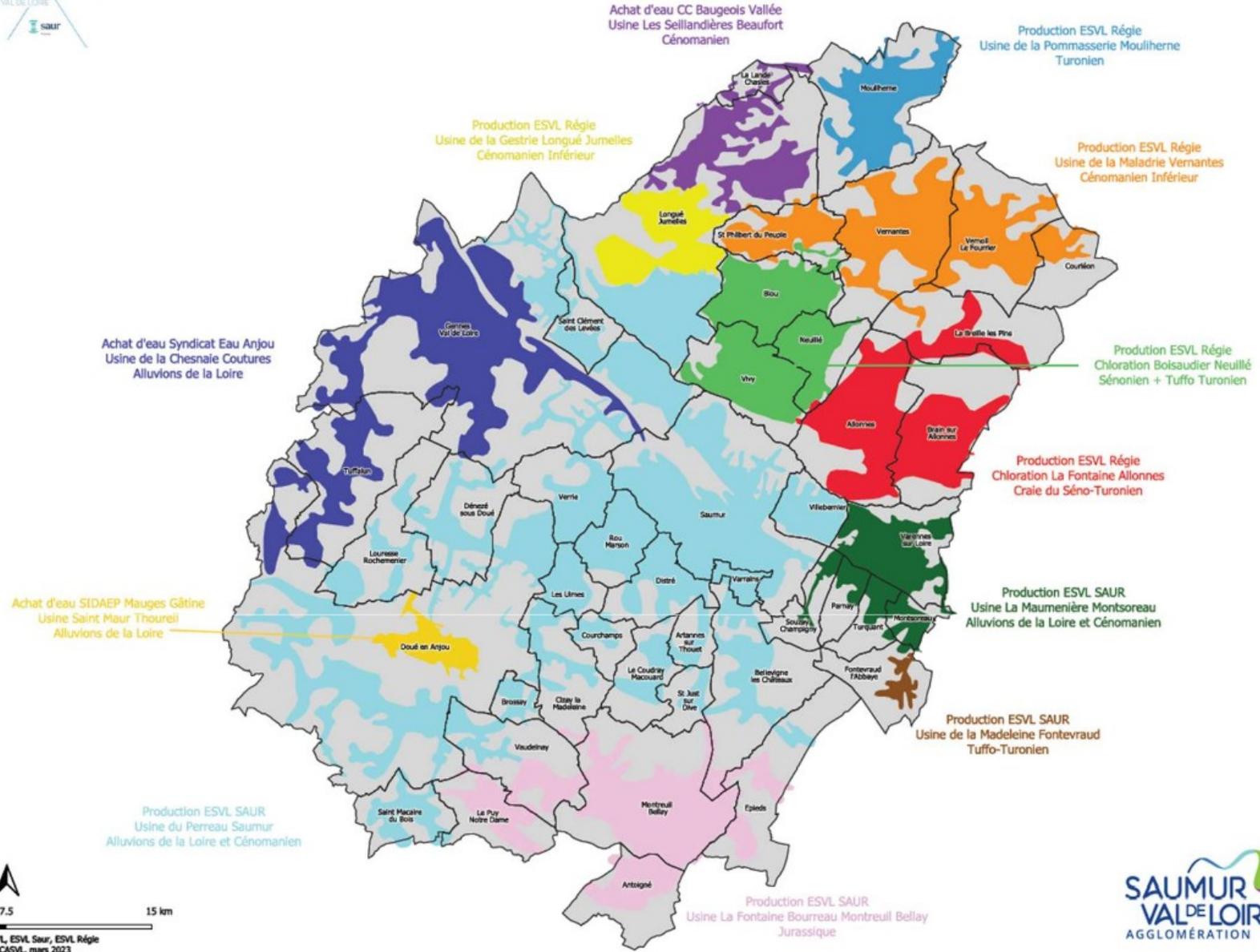
Modes de gestion
eau potable et assainissement
au 1er janvier 2021

DSP

REGIE



ORIGINE DE L'EAU POTABLE



Source : DEGE CASVL, ESVL Saur, ESVL Régie
Auteur : SIG CASVL, mars 2023

L'EAU EN SAUMUROIS

Les 4 captages prioritaires identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont :

→ Captage de La Madeleine à Fontevraud : une étude de redéfinition de sa zone alimentation est en cours. En effet, malgré l'existence des périmètres de protection boisés à plus de 85 %, une dégradation de la qualité de l'eau a été constatée. L'objectif est de s'assurer que le bassin d'alimentation pris en compte est adapté et, le cas échéant, étendre ou modifier la zone à protéger afin de mettre en place des actions pouvant avoir un impact réel sur la qualité de l'eau. Un diagnostic de territoire sera réalisé sur cette nouvelle aire qui sera définie afin de définir et mettre en place un plan actions adapté aux enjeux du territoire.

→ Captage de la Fontaine Bourreau à Montreuil Bellay : un premier plan d'actions visant à encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement a déjà été mené de 2011 à 2016 à l'échelle de l'aire d'alimentation, ce plan a permis de mettre en place une dynamique positive sur le territoire avec une amélioration constatée de la qualité de l'eau. Un nouveau contrat territorial multithématique intégrant des actions en lien avec le captage d'eau potable mais également les milieux aquatiques a été rédigé. Dans le cadre de ce 1er contrat (2024 - 2026), des actions spécifiques au captage d'eau seront développer en 2024 en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire pour continuer à préserver la ressource en eau et poursuivre cette dynamique.

L'EAU EN SAUMUROIS

- ➔ Captage des Fontaines à Allonnes : du fait de l'amélioration constante de la qualité de l'eau, en concertation avec les services de l'état et les partenaires techniques et financiers, un programme de suivi renforcé des captages a été mis en place pour s'assurer de la continuité de la reconquête de la qualité de la ressource captée. En parallèle, la communauté d'agglomération continuera de sensibiliser les exploitants et les propriétaires sur les bonnes pratiques respectueuses de la qualité de l'eau et les générations futures sur les enjeux liées à l'eau, son usage et ses problématiques.
- ➔ Captage de Boiseaudier à Neuillé : son abandon a un temps été envisagé mais il a été décidé de le conserver. Une communication auprès du monde agricole et un plan d'actions ambitieux de reconquête de la qualité vont être engagées en parallèle de la recherche d'une nouvelle ressource en eau. Pour l'année 2024, il est prévu de réaliser un diagnostic de territoire afin d'identifier les enjeux associés de même que des diagnostics-conseil agro-environnemental en partie pour le compte des exploitants favorisant leur implication sur la reconquête de la qualité de l'eau.

L'EAU EN SAUMUROIS



Ministère chargé de la santé

Eau potable



Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département:

Commune:

Réseau(x):

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau:

- BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX - BREZE / toute la commune
- BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX - CHACE / toute la commune
- BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX - SAINT-CYR-EN-BOURG / toute la commune
- DISTRE
- EPIEDS - Bizay
- GENNES-VAL-DE-LOIRE - SAINT MARTIN DE LA PLACE
- SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES
- SAINT-JUST-SUR-DIVE
- SAUMUR
- VARRAINS
- VILLEBERNIER

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	15,0 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Température de mesure du pH	20,0 °C		
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,47 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,60 mg(Cl ₂)/L		
pH	8,0 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH *	8,0 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	405 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Fer total	2 µg/L		≤ 200 µg/L
Ammonium (en NH ₄)	<0,010 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

L'EAU EN SAUMUROIS

La qualité de l'eau dans votre commune (infofactures) i ?

Consultez la qualité de l'eau dans votre commune. L'unité de distribution (UDI) répond à la règles des "3U" : unité technique (continuité des conduites), unité de qualité d'eau, unité de gestion (même



https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SAUMUR

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

 L'eau distribuée est produite par l'usine de Saumur, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

 Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 37789 personnes. Le responsable des installations est : « SAUMUR VAL DE LOIRE ».

 Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN
 Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 96 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 8,37 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TRIALOMÉTHANES	A	Bonne qualité

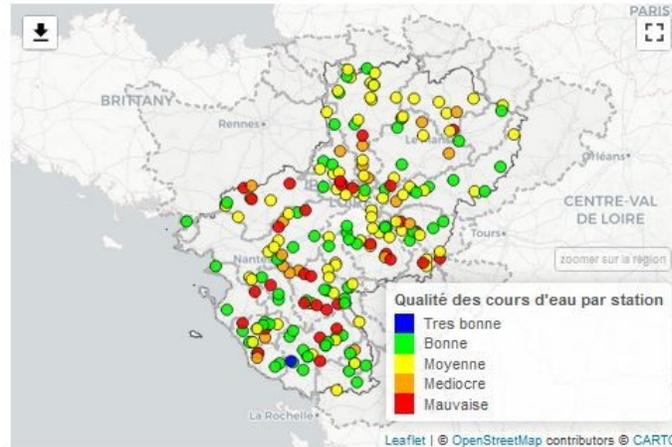
LES PESTICIDES DANS LES COURS D'EAU EN PDL



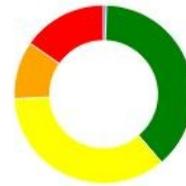
Eaux superficielles Eaux souterraines Explorer les mesures Consulter les molécules A propos Crédits et mentions légales Journal Nous contacter

Année: 2022 SAGE: Tous

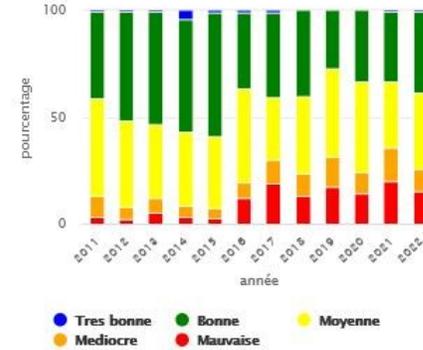
Valider mon choix



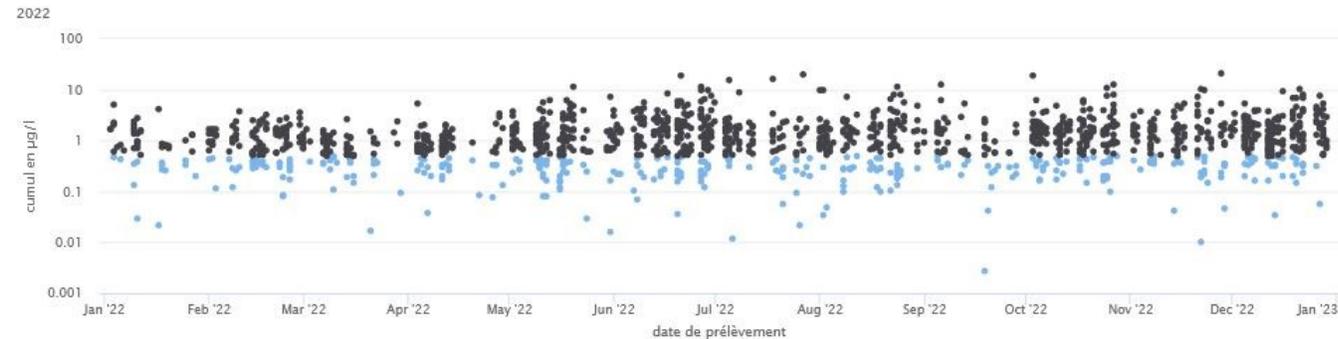
En 2022



Répartition des classes de qualité par année



Les cumuls de pesticides par prélèvement



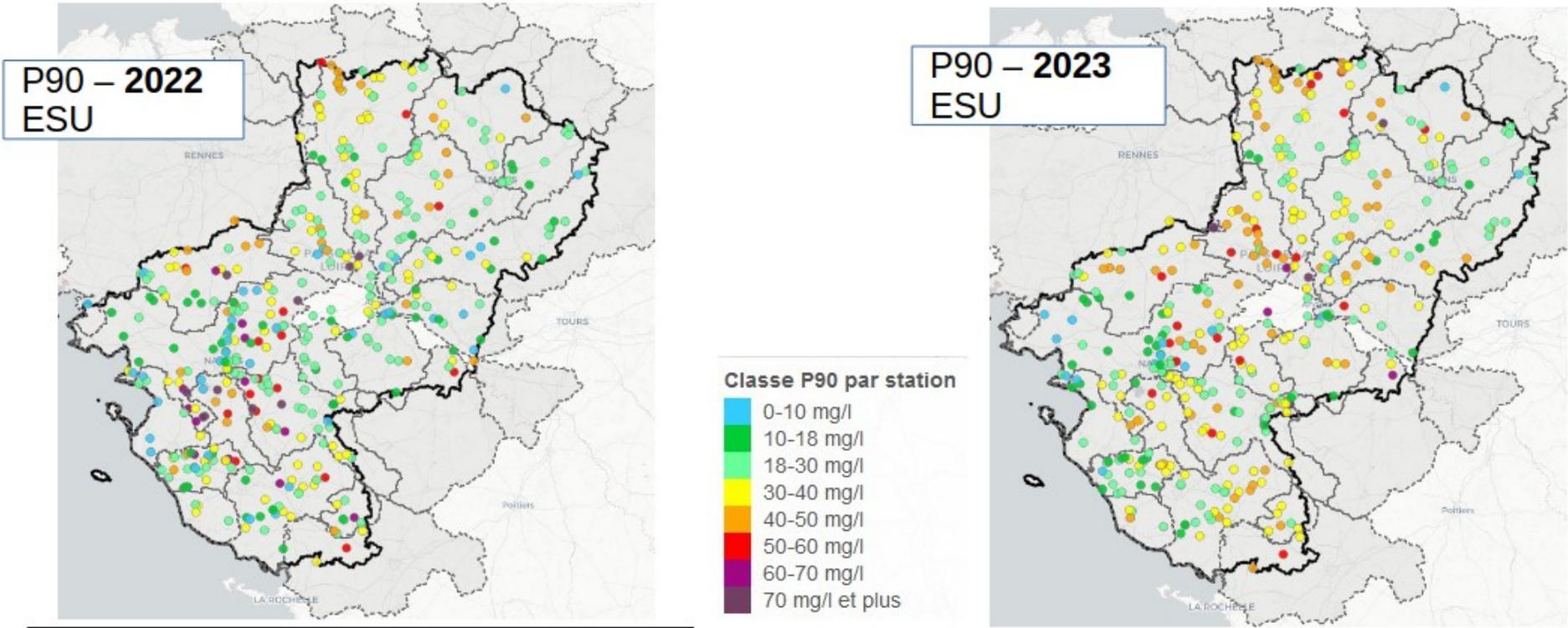
<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/pesticides/>

LES NITRATES DANS LES COURS D'EAU EN PDL

INDICATEURS DE SUIVI DU 6ème PAR – Données nitrates dans l'eau

1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

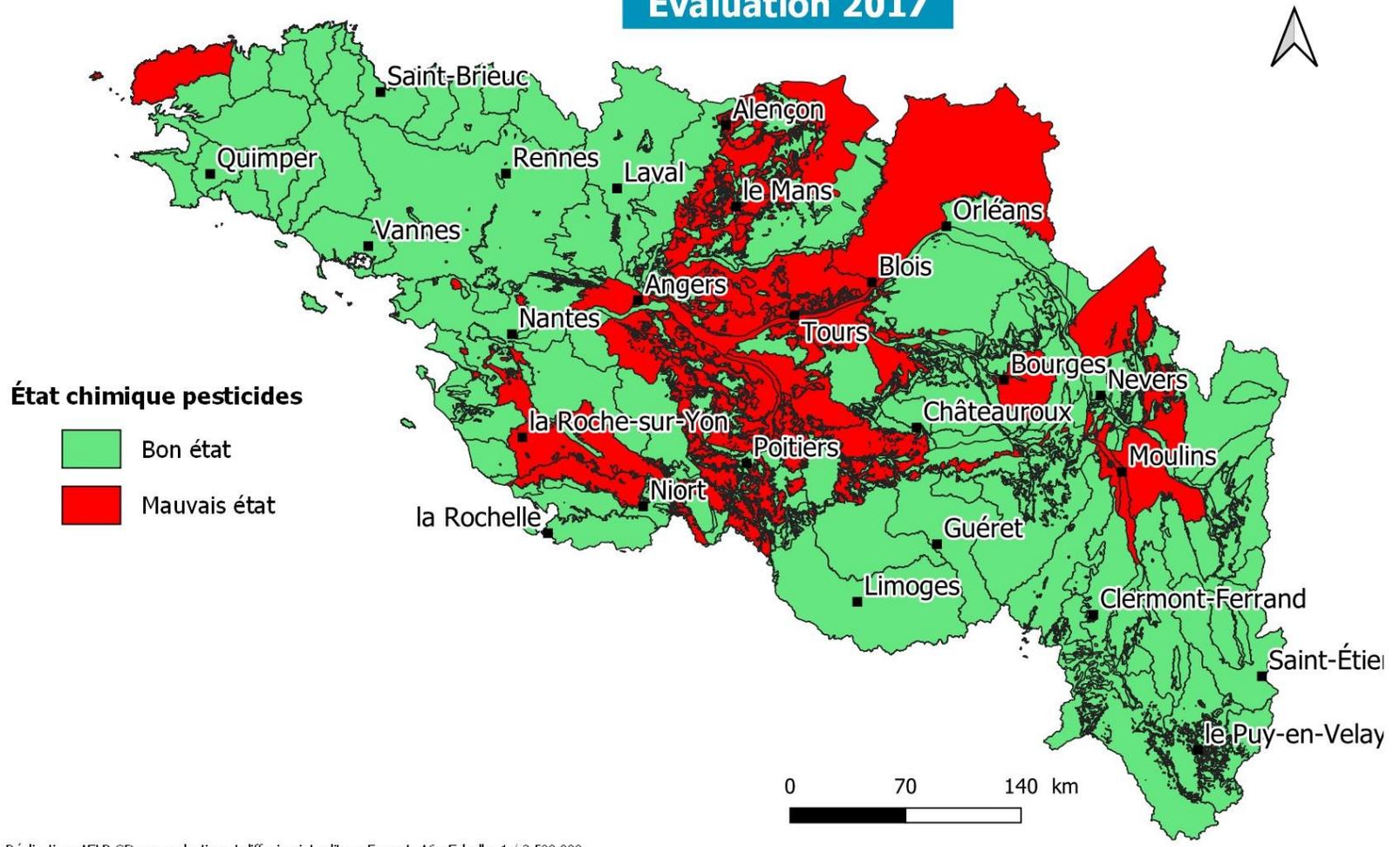
- ESU (2/2) : évolution spatiale 2022 → 2023 (NB : les points de suivi peuvent être différents)



LES PESTICIDES DANS LES NAPPES D'EAU EN PDL

État chimique pesticides - Eaux souterraines - Bassin Loire-Bretagne

Évaluation 2017

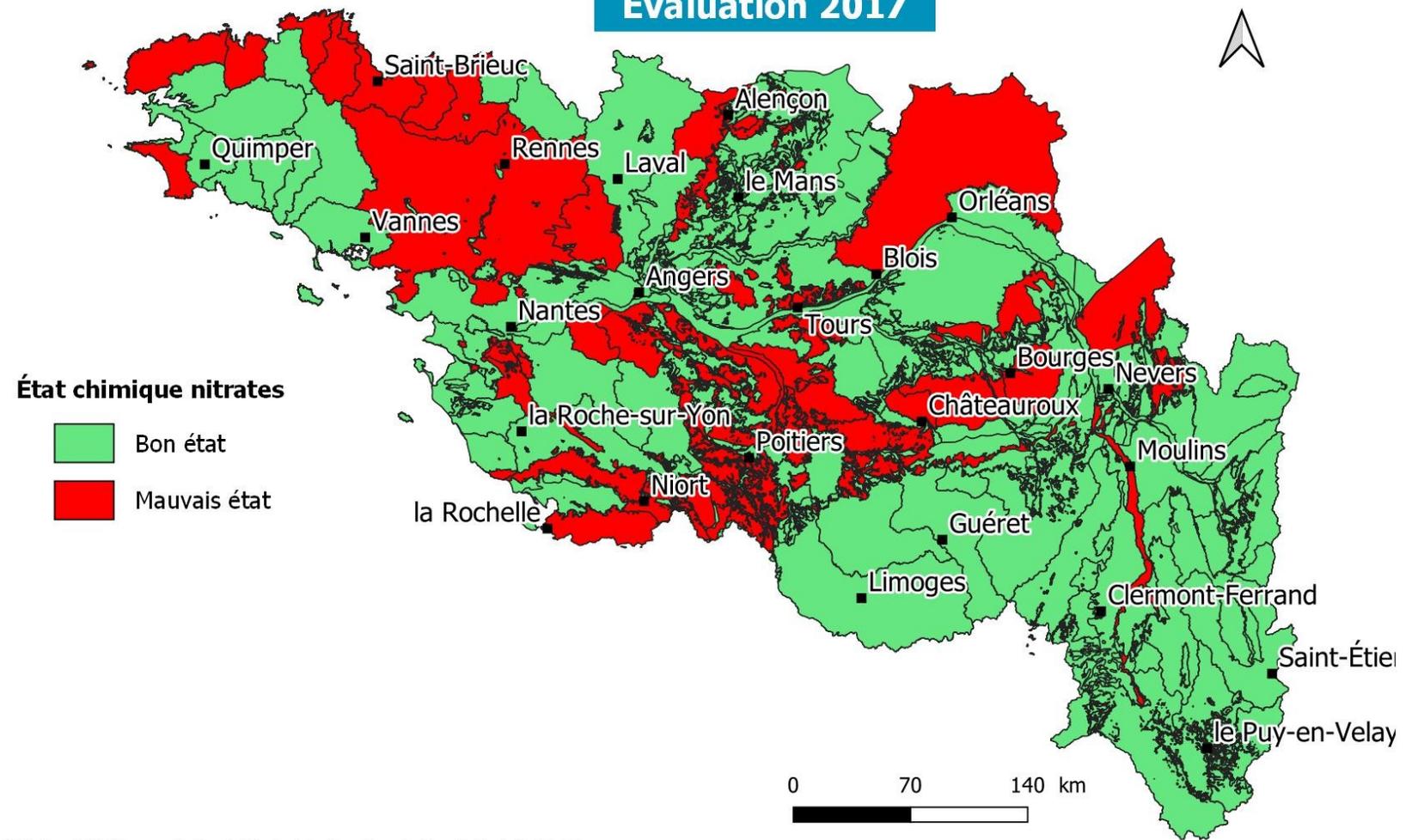


Réalisation: AELB GD - reproduction et diffusion interdites - Format: A6 - Echelle: 1 / 2 500 000

LES PESTICIDES DANS LES NAPPES D'EAU EN PDL

État chimique nitrates - Eaux souterraines - Bassin Loire-Bretagne

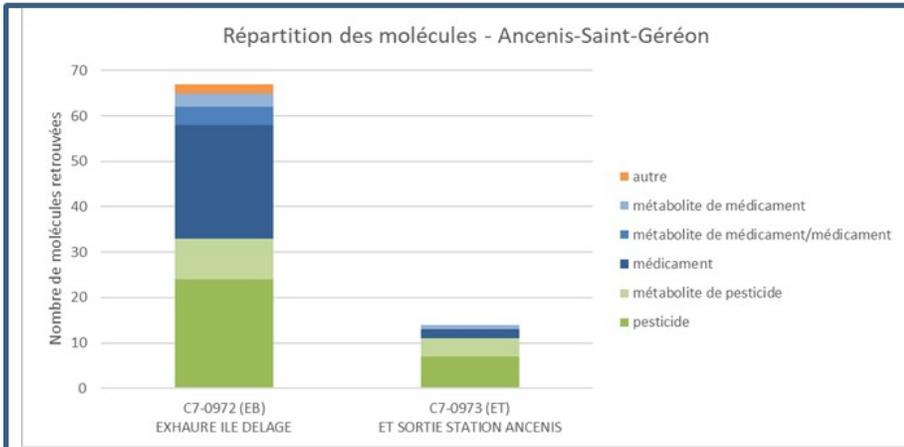
Évaluation 2017



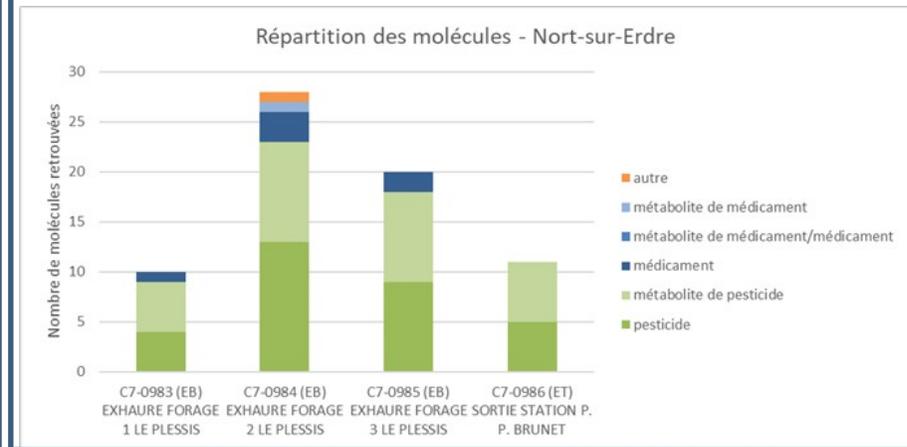
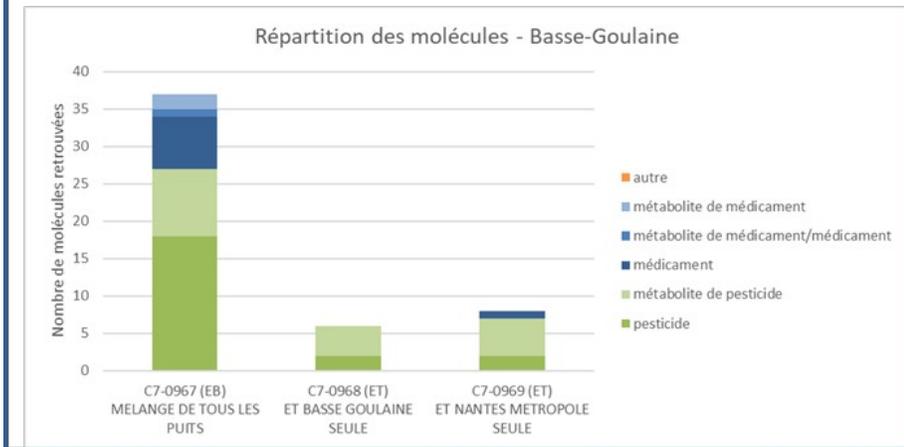
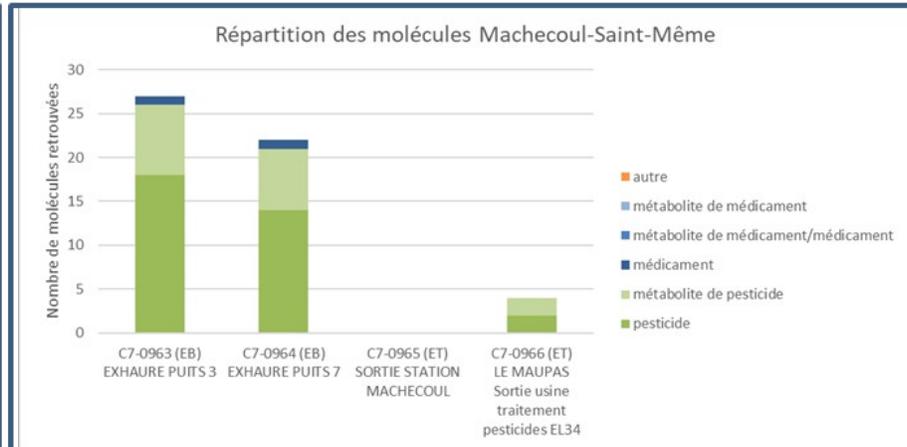
Réalisation: AELB GD - reproduction et diffusion interdites - Format: A6 - Echelle: 1 / 2 500 000

LES RÉSIDUS PESTICIDES ET MÉDICAMENTS (44)

Loire (Ancenis) + nappe alluviale (Basse-Goulaine)



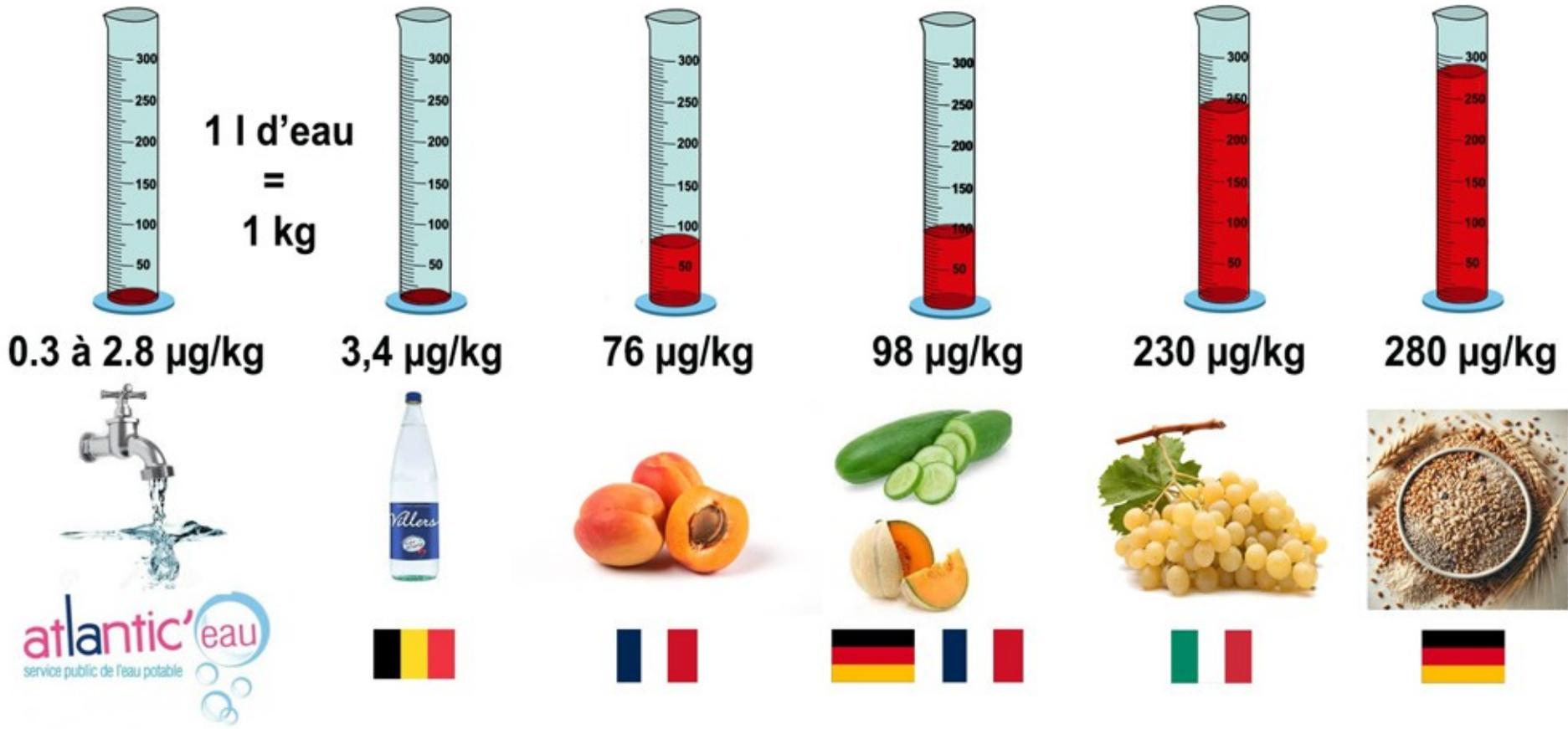
Nappe souterraine Machecoul et Nort-sur-Erdre



LES RÉSIDUS DE TFA DANS LES ALIMENTS



Quantité d'acide trifluoroacétique ou TFA contenu dans 1 kg d'aliment ou 1 l d'eau
D'après EURL-SRM-Residue Findings Report ; Residues of DFA and TFA in Samples of Plant Origine Version 1 2017



RÉDUIRE LES POLLUTIONS À LA SOURCE POUR LE BIEN DE TOUS : LES ACTIONS ASSOCIATIVES

Exemple :

LE PROJET APROPEAU

Mobilise les réseaux Agriculture & alimentation, Eau et Milieux Aquatiques, Juridique de France Nature Environnement

OBJECTIF Interdire les **pesticides de synthèse** dans les **aires d'alimentation de captages**

ACTIONS



En 2024 : montée en compétence via un **cycle de formation** en trois webinaires ; synergies et renforcement du réseau à travers des **personnes ressources** ; formalisation et portage du **plaidoyer**

En 2025 : déploiement de l'action d'appui au **plaidoyer local**



L'URGENCE D'AGIR

3 milliards d'euros par an pour dépolluer l'eau **25%** des français ont bu de l'eau non conforme pour les pesticides en 2023

Contact : anna.cohen@fne.asso.fr

Juin 2024

Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine

Tome 1 - Synthèse

Maryse FOURCADE - IGAS
Valérie GERVAIS - IGAS
Frédérique SIMON-DELAVELLE - IGAS
Patrick LAVARDE - IGEDD
Adèle VEERABADREN – IGEDD
Alain JOLY - CGAAER

<https://www.igas.gouv.fr/prevenir-et-maitriser-les-risques-lies-la-presence-de-pesticides-et-de-leurs-metabolites-dans-leau-destinee-la-consommation-humaine>

Rapport n°M2023-096



Rapport n°015411-01



Rapport n°23111



Merci de votre attention !

**Pour toute question :
n.morel@fne-pays-de-la-loire.fr**

